

l'annee 1785. l'assemblée nationale
 a décrété que les citoyens
 de la ville de Paris
 se réunissent pour
 délibérer sur les
 affaires de la ville
 et de la nation.

Le 17 mai 1785
 l'assemblée nationale
 a décrété que les
 citoyens de la ville
 de Paris se réunissent
 pour délibérer sur
 les affaires de la
 ville et de la nation.

Le 17 mai 1785
 l'assemblée nationale
 a décrété que les
 citoyens de la ville
 de Paris se réunissent
 pour délibérer sur
 les affaires de la
 ville et de la nation.

Le 17 mai 1785
 l'assemblée nationale
 a décrété que les
 citoyens de la ville
 de Paris se réunissent
 pour délibérer sur
 les affaires de la
 ville et de la nation.

D. N. P.
 Martin

donmartin
 de 7 rue de la
 Concorde
 Paris

